



Assemblée générale

Distr. générale
24 janvier 2003

Cinquante-septième session

Consciente de la nécessité de continuer à s'efforcer d'utiliser la structure actuelle de l'Organisation, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, pour assurer l'application et le suivi coordonnés et intégrés des engagements pris au Sommet du Millénaire et lors d'autres grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation, afin d'améliorer la coordination des mesures prises à tous les niveaux et d'en accroître l'utilité et l'efficacité,

Réaffirmant la nécessité de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que mécanisme intergouvernemental au niveau le plus élevé pour la formulation et l'évaluation des politiques sur les questions ayant trait au suivi coordonné et intégré des conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation

Réaffirmant

dans la Déclaration du Millénaire², en ayant présent à l'esprit le processus continu de réforme de l'Organisation et la résolution 50/227, ainsi que les vues exprimées par les États Membres sur cette question ;

4. *Décide en outre* que le groupe de travail examinera également les travaux de l'Assemblée générale et ceux de la Deuxième et de la Troisième Commissions en rapport avec l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation dans les domaines économique et social et les domaines connexes, ainsi que les modalités d'établissement des rapports présentés à l'Assemblée générale, en ayant à l'esprit les rôles respectifs de l'Assemblée et du Conseil économique et social, ses commissions techniques et ses organes subsidiaires ;

5. *Décide* que le groupe de travail présentera des propositions quant aux moyens les plus appropriés d'examiner l'application des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation dans les domaines économique et social et les domaines connexes, notamment pour ce qui est des modalités et de la périodicité de cet examen, en ayant à l'esprit la nécessité de reconnaître le rôle actif de toutes les parties prenantes dans l'application des résultats desdites conférences et réunions ;

6. *Décide également* que toute décision future quant au suivi de conférences dont le dixième anniversaire est imminent restera en attente jusqu'à ce que l'Assemblée générale se soit prononcée sur le rapport du groupe de travail ;

7. *Décide en outre* que le groupe de travail examinera les moyens les plus appropriés de faire en sorte que les résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation soient intégrés dans les programmes de travail des organes, organisations et organismes des Nations Unies et qu'ils soient dûment pris en compte, le cas échéant, dans les activités opérationnelles et les plans-cadres nationaux des organismes des Nations Unies, conformément aux objectifs et priorités nationaux de développement, et prie le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Groupe des Nations Unies pour le développement de participer à cette réflexion sur le suivi intégré des conférences ;

8. *Décide* que le groupe de travail commencera ses travaux de fond pendant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au plus tard en janvier 2003, et qu'il présentera son rapport avant le 27 juin 2003, pour qu'il soit soumis à l'Assemblée pour examen et suite à donner avant la clôture de la cinquante-septième session, en 2003 ;

9. *Décide également* qu'à sa première réunion le groupe de travail examinera son programme de travail, notamment la question de la périodicité et de la durée de ses réunions, compte tenu des délais fixés au paragraphe 8 ci-dessus ;

10. *Décide en outre* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session une question intitulée « Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes » et de l'examiner directement en séance plénière.

78^e séance plénière
20 décembre 2002